



Hayward Pool Products Canada, Inc.  
2880 Plymouth Drive  
Oakville, ON L6H 5R4  
1.888.238.7665  
www.haywardpool.ca

## Hayward Pool Products Canada Salt & Swim Sweepstakes Official Rules

- 1. NO PURCHASE OR PAYMENT OF ANY KIND IS NECESSARY TO WIN. THIS SWEEPSTAKES IS INTENDED FOR PLAY IN CANADA ONLY AND WILL BE GOVERNED BY CANADIAN LAW.** (Offer is valid in the provinces of Ontario and Quebec only). Sweepstakes begins at 12:00:01 a.m. EST on 04/23/12 and ends at 11:59:59 p.m. EST on 05/27/12. This offer is valid for consumers only. Employees of Hayward Pool Products Canada ("Sponsor"), its affiliates, subsidiaries, dealers, distributors, sales reps, advertising and promotion agencies and suppliers of promotion materials, and the members of the immediate families and households of each are not eligible. Void where prohibited by law.
- 2. TO ENTER SWEEPSTAKES:** No facsimiles or mechanical reproductions of entries allowed. Sponsor is not responsible for lost, late, illegible, misdirected, mutilated or incomplete submissions. Go to [www.haywardpool.ca](http://www.haywardpool.ca) and follow the online instructions for a free entry. Proof of purchase is required. Either submit proof of purchase online with your entry or fax separately to 905-829-3636 Attn: Salt & Swim Sweepstakes.
- 3.** Automated online entries are prohibited. Sponsor is not responsible for incorrect or inaccurate entry information whether caused by Internet users or by any of the equipment or programming associated with or utilized in the Sweepstakes or by any technical or human error which may occur in the processing of the entries in the Sweepstakes. Entries must be received by 11:59:59 p.m. EST on 15/06/12 to qualify. Sponsor reserves the right at its sole discretion, to disqualify any individual (and all of his or her Sweepstakes entries) who tampers with the entry process. By entering, participant agrees to abide by and be bound by these rules and decisions of Hayward Pool Products Canada, Inc., whose decisions are final and binding in all respects. In the event of a dispute regarding the identity of the online entrant, any online entries will be deemed to have been submitted by the Authorized Account Holder of the email address submitted at the time of entry, provided that person meets all eligibility requirements set forth in these Official Rules. "Authorized Account Holder" means the natural person who is assigned to an email address by an Internet access provider, online service provider, or other organization that is responsible for assigning email addresses for the domain associated with the submitted email address. Entrants may not participate with multiple email addresses or under multiple identities, nor may entrants use any device or artifice to enter or to enter more than once per day during the Sweepstakes or as multiple entrants. Any entrant who attempts to enter with multiple email addresses, under multiple identities or uses any other device or artifice to enter multiple times will be disqualified from participation in the Sweepstakes and all entries submitted by that entrant will be void. Online entrants must have a valid email address. Sponsor reserves the right, in its sole discretion to cancel or suspend this Sweepstakes should fraud, virus, bugs or other causes beyond the control of Sponsor corrupt the administration, security or proper play of the game. In the event of cancellation, Sponsor will randomly award the prizes from among all eligible, non-suspect entries received prior to cancellation. If you are selected as a winner, your



information may also be included in a publicly-available winner's list. Online entrants must have a valid e-mail address.

4. Prizes: One (1) Grand Prize, all inclusive, trip for two to the Barceló Resort in the Riviera Maya. Trip vouchers will be delivered by mail to the winner. Approximate Retail Value is \$4,000. Trip must be taken by 11:59:59 p.m. EST on 07/01/13. Winner must correctly answer a mathematical skill testing question to claim prize and must be 18 years of age or older at the time of entry.
5. Winner will be responsible for all applicable taxes as well as all other expenses relating to the receipt and use of Grand Prize, including any travel and transportation costs associated with collecting the vouchers. All other costs not specifically stated herein as being awarded are the responsibility of the Winner. Winner will be provided instructions to obtain his/her Grand Prize vouchers by Sponsor. Winners will be determined in a random drawing on or about 06/29/12 by 12:00:01 p.m. EST from among all eligible entries received. Odds of winning are dependent on the number of eligible entries received.
6. Sponsor accepts no responsibility for any involvement in sports or other activities, in which each individual takes part of his or her own free will, moreover, the Sponsor accepts no responsibility for any claims, losses, damages, costs or expenses that may result from any accident, injury, death, for damages, losses or delays affecting any luggage or other personal item, or for delays, mishaps, losses of amenities, vexation, disappointments, anxiety or frustration of a physical or mental nature resulting from force majeure such as: illness, flights, labour dispute, mechanical failure, quarantine, social problems, bad weather or other issues beyond their control.
7. Prize winners will be notified by telephone and/or email and/or mail on or about 07/09/2012. Sponsor is not responsible for any change of email address, mailing address and/or telephone number of entrants. Prize winners will be required to sign an affidavit of eligibility and release of liability/publicity (where permitted) within 21 days of the date on the notification letter or the prize may be forfeited and awarded to an alternate winner. If any prize or prize notification letter is returned as undeliverable, the prize may be forfeited and awarded to an alternate winner. Limit one prize per person per household. Sponsor will notify the winning participants.
8. Sweepstakes is subject to all applicable local laws and regulations. Prizes are nontransferable and not redeemable for cash. No prize substitutions allowed except by Sponsor, who may substitute a prize of equal or greater value if the advertised prize becomes unavailable. All taxes on prizes are the sole responsibility of the winner.
9. By entering, entrants agree (and agree to confirm in writing): (a) to release Sponsor, and their respective parent companies, affiliates, subsidiaries, distributors, sales reps, advertising/promotion agencies and suppliers of promotion materials, and the employees, contract workers, officers, directors and agents of any of the above organizations from any and all liability for any injuries, losses or damages to any person (including but not limited to the risks of travel and/or death) and to property of any kind caused in whole or in part, directly or indirectly, by participation in the Sweepstakes or



Hayward Pool Products Canada, Inc.  
2880 Plymouth Drive  
Oakville, ON L6H 5R4  
1.888.238.7665  
www.haywardpool.ca

- the acceptance of a prize or participation in any prize-related activities or any travel related thereto (b) under no circumstances will entrant be permitted to obtain awards for, and participant hereby waives all rights to claim, punitive, incidental, consequential, or any other damages, other than for actual out-of-pocket expenses; (c) all causes of action arising out of or connected with this sweepstakes, or any prize awarded, shall be resolved individually, without resort to any form of class action; and (d) any and all claims, judgments, and award shall be limited to actual out-of-pocket costs incurred, excluding attorneys' fees and court costs.
10. By accepting a prize, the winner agrees to the use of his/her name, photograph, likeness and/or statements made by the winner regarding the sweepstakes and Hayward Pool Products Canada for advertising, publicity and promotional purposes in Canada without limitation and without further compensation, except where prohibited.
  11. **GOVERNING LAW:** By entering, entrants agree that all issues and questions concerning the construction, validity, interpretation and enforceability of these Official Rules, participant's rights and obligations, or the rights and obligations of the Sponsor in connection with the sweepstakes shall be governed by, and construed in accordance with, the laws of the Provinces of Ontario and Quebec, without giving effect to any choice of law or conflict of laws rules. Any litigation respecting the conduct or organization of a publicity contest may be submitted to the Régie des alcools, des courses et des jeux for a ruling. Any litigation respecting the awarding of a prize may be submitted to the Régie only for the purpose of helping the parties reach a settlement.

Sponsor:

Hayward Pool Products Canada, Inc., 2880 Plymouth Dr., Oakville, ON, L6H 5R4

©2012 Hayward Pool Products



**Hayward Pool Products Canada  
Sweepstake Salt & Swim  
Règlement officiel**

- 1. AUCUN ACHAT OU PAIEMENT DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT N'EST REQUIS POUR GAGNER. LE PRÉSENT SWEEPSTAKE EST UNIQUEMENT DESTINÉ À ÊTRE JOUÉ AU CANADA; IL EST RÉGI PAR LES LOIS CANADIENNES.** (L'offre est uniquement valable dans les provinces de l'Ontario et du Québec.) Le sweepstake commence à 0 h 0 min 1 s EST le 23 avril 2012 et se termine à 23 h 59 min 59 s EST le 27 mai 2012. Cette offre est uniquement valable pour les consommateurs. Sont inadmissibles les employés de Hayward Pool Products Canada (le « commanditaire »), de ses sociétés affiliées, de ses filiales, de ses concessionnaires, de ses distributeurs, de ses représentants de commerce, de ses agences de publicité et de promotion et de ses fournisseurs de matériel de promotion, ainsi que les membres des familles immédiates et des ménages desdits employés. Le présent sweepstake est nul là où la loi l'interdit.
- 2. PARTICIPATION AU SWEEPSTAKE :** Aucun bulletin de participation télécopié ou reproduit par un moyen mécanique quelconque ne sera accepté. Le commanditaire décline toute responsabilité quant aux bulletins de participation perdus, tardifs, illisibles, mal adressés, mutilés ou incomplets. Visitez [www.haywardpool.ca](http://www.haywardpool.ca) et suivez les directives données en ligne pour obtenir un bulletin de participation gratuit. Une preuve d'achat est requise. Vous pouvez soit soumettre la preuve d'achat en ligne conjointement avec votre bulletin de participation ou la télécopier séparément au 905-829-3636 avec la mention « Attn : Sweepstake Salt & Swim ».
- 3.** Les participations en ligne automatisées sont interdites. Le commanditaire décline toute responsabilité quant à d'éventuelles inexactitudes ou imprécisions dans les renseignements figurant sur le bulletin de participation, qu'elles soient causées par les utilisateurs d'Internet ou par un équipement ou un programme de quelque nature que ce soit afférents au sweepstake ou par une erreur technique ou humaine lors du traitement des bulletins de participation au sweepstake. Pour être valides, les bulletins de participation doivent être reçus avant 23 h 59 min 59 s EST le 15 juin 2012. Le commanditaire se réserve le droit de disqualifier, à sa discrétion exclusive, toute personne (ainsi que tous ses bulletins de participation au sweepstake) qui tenterait d'altérer le processus de participation. En participant au sweepstake, le participant convient ipso facto de respecter le présent règlement et les décisions de Hayward Pool Products Canada, Inc., dont les décisions seront finales et exécutoires à tous les égards. En cas de litige concernant l'identité d'un participant ayant soumis son bulletin en ligne, tout bulletin de participation soumis en ligne sera réputé avoir été soumis par le titulaire autorisé du compte associé à l'adresse de courrier électronique indiquée sur ledit bulletin de participation, sous réserve que la personne en question réponde à tous les critères d'admissibilité stipulés dans le présent règlement officiel. Par « titulaire autorisé du compte », on entend la personne physique à qui l'adresse de courrier électronique a été attribuée par un fournisseur d'accès Internet, un fournisseur de services en ligne ou un autre organisme responsable de l'attribution des adresses de

- courriel au sein du domaine associé à l'adresse de courrier électronique indiquée sur le bulletin de participation. Il est interdit de participer au présent sweepstake par le biais de plusieurs adresses de courrier électronique ou sous plusieurs identités; il est également interdit aux participants d'utiliser un artifice ou un subterfuge de quelque nature que ce soit pour participer au présent sweepstake, pour y participer plus d'une fois par jour pendant la durée du sweepstake ou pour y participer sous plusieurs identités. Tout participant qui tenterait de participer au sweepstake par le biais de plusieurs adresses de courrier électronique, sous plusieurs identités ou en se servant d'un autre artifice ou subterfuge pour y participer à plusieurs reprises sera disqualifié et tous les bulletins de participation dudit participant seront nuls. Les participants qui soumettent un bulletin en ligne doivent avoir une adresse de courriel électronique valide. Le commanditaire se réserve le droit, à sa discrétion exclusive, d'annuler ou de suspendre le présent sweepstake si l'administration, la sécurité ou la bonne conduite du concours est affectée par une fraude, un virus, un bogue ou quelque autre cause indépendante de la volonté du commanditaire. En cas d'annulation, le commanditaire distribuera les prix au moyen d'un tirage au sort parmi tous les bulletins de participation valides, non suspects reçus avant l'annulation du sweepstake. Si vous gagnez un prix, vos renseignements pourraient apparaître sur une liste des gagnants accessible au public. Les participants qui soumettent un bulletin en ligne doivent avoir une adresse de courriel électronique valide.
4. Prix : Un (1) grand prix, soit un voyage tout compris pour deux au centre de villégiature de Barceló sur la Riviera Maya. Les bons de voyage seront expédiés par la poste au gagnant. Valeur approximative au détail : 4 000 \$. Le voyage doit être effectué avant 23 h 59 min 59 s EST le 1<sup>er</sup> juillet 2013. Pour recevoir le prix, le gagnant doit répondre correctement à une question subsidiaire d'arithmétique; il ou elle doit également avoir 18 ans ou plus au moment de sa participation.
  5. Le gagnant a la responsabilité de toutes les taxes applicables, ainsi que de tous les frais afférents à la réception et à l'usufruit du grand prix, y compris tous les frais de déplacement et de transport afférents à la réception des bons de voyage. Le gagnant a la responsabilité de tous les autres frais qui ne sont pas expressément stipulés aux présentes. Le commanditaire fournira au gagnant des directives sur la façon d'obtenir les bons afférents au grand prix. Les gagnants seront tirés au sort aux alentours du 29 juin 2012 à 12 h 0 min 1 s parmi tous les bulletins de participation valides reçus. Les chances de gagner dépendent du nombre de bulletins de participation valides reçus.
  6. Le commanditaire décline toute responsabilité quant à toute participation à des activités sportives ou autres, auxquelles le participant participe de son plein gré; en outre, le commanditaire décline toute responsabilité quant aux réclamations, aux pertes, aux dommages, aux frais ou aux dépenses pouvant découler d'un accident, d'une lésion, d'un décès, relativement à des dommages, à des pertes ou à des retards afférents à un bagage ou un effet personnel de quelque nature que ce soit, ou à des retards, à des accidents, à des pertes d'agrément, à des vexations, à des déceptions, à des anxiétés ou à des frustrations de nature physique ou mentale découlant d'une force majeure, telle qu'une maladie, le transport aérien, un conflit de travail, une défaillance mécanique, une quarantaine,

les problèmes sociaux, le mauvais temps ou toute autre question indépendante de leur volonté.

7. Les gagnants des prix recevront un avis par téléphone, par courriel ou par la poste aux alentours du 9 juillet 2012. Le commanditaire décline toute responsabilité quant aux changements d'adresse de courrier électronique, d'adresse de voirie ou de numéro de téléphone des participants. Les gagnants des prix devront signer une attestation d'admissibilité et un formulaire d'exonération de responsabilité et de consentement à des fins publicitaires (là où cela est permis) dans les 21 jours qui suivent la date de l'avis, sans quoi le prix pourra être repris et octroyé à un autre gagnant. En cas de retour à l'expéditeur d'un prix ou d'un avis concernant un prix, le prix pourra être repris et octroyé à un autre gagnant. Limite d'un prix par personne et par ménage. Le commanditaire avisera les participants qui gagnent un prix.
8. Le sweepstake est régi par toutes les lois et tous les règlements en vigueur à l'échelle locale. Les prix ne sont ni cessibles et ni monnayables. Aucune substitution de prix n'est autorisée, sauf par le commanditaire, qui se réserve le droit de remplacer un prix par un prix de valeur égale ou supérieure si le prix annoncé n'est plus disponible. La responsabilité de toutes les taxes applicables à un prix incombe exclusivement au gagnant.
9. En participant au sweepstake, les participants conviennent ipso facto (et s'engagent à le confirmer par écrit) : (a) d'exonérer le commanditaire, et ses sociétés mères, ses sociétés affiliées, ses filiales, ses distributeurs, ses représentants de commerce, ses agences de publicité et de promotion, ses fournisseurs de matériel de promotion, ainsi que leurs employés, leurs contractuels, leurs dirigeants, leurs administrateurs et leurs mandataires respectifs de toute responsabilité quant aux lésions, aux pertes ou aux dommages occasionnés à toute personne (y compris, mais non de façon limitative, les risques liés aux déplacements et les risques de décès) ou à tout bien, en conséquence partielle ou entière, directe ou indirecte, de la participation au sweepstake, de l'acceptation d'un prix ou de la participation à une activité, quelle qu'elle soit, afférente aux prix ou à un déplacement afférent au prix; (b) de renoncer à tout droit de réclamer et de percevoir des dommages-intérêts de quelque nature que ce soit, y compris les dommages-intérêts punitifs, indirects, consécutifs ou autres, sauf les frais remboursables réellement encourus; (c) de soumettre toute cause d'action afférente au présent sweepstake ou à un prix quelconque à un règlement individuel sans recourir à une action collective de quelque nature que ce soit; et (d) de limiter toute réclamation, toute décision et toute compensation aux frais remboursables réellement encourus, hormis les frais d'avocat et les frais de justice.
10. En acceptant un prix, le gagnant consent ipso facto à l'utilisation de son nom, de la photo, de son image et de ses déclarations relatives au sweepstake et à Hayward Pool Products Canada à des fins de publicité et de promotion au Canada, et cela, sans restrictions ni contrepartie supplémentaire, sauf là où cela est interdit.
11. LOI APPLICABLE : En participant, les participants conviennent ipso facto que tout différend et toute question concernant l'interprétation, la validité et l'application du





Hayward Pool Products Canada, Inc.  
2880 Plymouth Drive  
Oakville, ON L6H 5R4  
1.888.238.7665  
[www.haywardpool.ca](http://www.haywardpool.ca)

présent règlement officiel, les droits et les obligations des participants, ou les droits et les obligations du commanditaire dans le cadre du sweepstake seront régis par les lois des provinces de l'Ontario et du Québec et interprétés selon celles-ci, sans tenir compte des règles du droit international privé ou des règles de choix des lois, le cas échéant. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

Commanditaire :  
Hayward Pool Products Canada, Inc., 2880 Plymouth Dr., Oakville (Ontario) L6H 5R4

©Hayward Pool Products, 2012.